



Pour souscrire **par courrier** :

Renvoyez l'autorisation de prélèvement ci-dessus **accompagnée de votre RIB**, sous enveloppe affranchie, à l'adresse ci-dessous :

Régie de L'Eau Bordeaux Métropole
Service Relation Usagers
TSA 20001
33076 BORDEAUX CEDEX



Vous préférez souscrire **par téléphone** ?

Contactez-nous au numéro qui figure en haut de votre facture.



Votre Compte en ligne, un espace personnalisé et sécurisé :

- **Suivez votre consommation** (historique)
- **Suivez vos paiements** et retrouvez votre échéancier de mensualisation
- **Consultez et téléchargez vos factures en ligne** (jusqu'à 2 ans d'historique)
- **Souscrivez à la e-facture**
- **Déposez votre index de relevé de compteur**
- **Contactez-nous par e-mail** depuis la rubrique « Mes demandes »

Pour la bonne prise en compte de ce mandat, envoyez uniquement votre autorisation de prélèvement et votre RIB à l'adresse indiquée.

CONDITIONS GÉNÉRALES MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez votre banque à effectuer sur votre compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole. En cas de litige sur un prélèvement, vous pourrez en faire suspendre l'exécution par simple demande à votre banque. Vous réglerez le différend directement avec la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Régie de L'Eau Bordeaux Métropole
Service Relation Usagers
TSA 20001
33076 BORDEAUX CEDEX

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés